

<b>Mémo : Aides et contacts</b>	
Prévenir d'une absence ou d'un retard	vie-scolaire.montherlant@ac-amiens.fr
Signaler un problème de comportement durant un cours, pendant la récréation ou le temps de midi	Pour les 6 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> , Mme ELSKENS, CPE : contacter par l'ENT
Signaler une situation de mal être	Pour les 4 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> , Mme CREUX, CPE : contacter par ENT
Parler de l'orientation, des options, des sorties scolaires, des résultats scolaires	Le professeur principal par l'ENT ou le carnet de liaison
Questions sur la demi-pension ou sur son paiement	Mme DESOULLE, secrétariat de gestion secgest.0601847g@ac-amiens.fr
Contacter ou demander un rdv à M le Principal. Demander un rdv avec la conseillère d'orientation. Poser une question générale, ou non répertoriée dans ce document Demander de l'aide à la connexion pour éduconnect, ENT ou pronote. Questions sur les bourses	Mme COTTON secrétariat ce.0601847g@ac-amiens.fr
Demande d'aides sociales ou situation familiale complexe	Mme FLIGNY, Assistante sociale, à contacter par téléphone.
Questions santé	Mme POTIN, Mme MORIVAL par l'ENT
<b>Aides financières possibles</b>	
Bourse départementale : N'existe plus à partir de la rentrée 2025	
Bourse Nationale : Vous pouvez en faire la demande sur Educonnect en septembre (le calendrier sera précisé à la rentrée).	
Fond social: Contactez l'assistante sociale Mme FLIGNY pour évaluer votre situation	

**Pour appeler des personnes au collège : appeler la loge au 03 44 26 67 64 puis demander le service où la personne concernée**

<b>Mémo : ENTRÉES ET SORTIES DE L'ÉTABLISSEMENT</b>	
Références : Circulaire n°96-248 du 25 octobre relative à la surveillance des élèves. Circulaire n°2015-206 du 25-11-2015 relative aux mesures de sécurité dans les écoles et établissement scolaires après les attentats du 13 novembre 2015	
Le statut des élèves est défini selon que l'élève emprunte ou non les transports scolaires. Deux types de statuts d'entrée et sortie sont proposés:	
STATUT 1 : Élève qui prend les transports scolaires. STATUT 2 : Élève qui ne prend pas les transports scolaires.	
Le statut définit la couleur du carnet de liaison, qui devra toujours être présenté par l'élève au personnel présent au portail à chaque entrée ou sortie du collège	
Le statut définit le type d'autorisation d'entrée et de sortie de chacun des élèves.	
Il engage l'élève et sa famille pour l'année scolaire complète. Son non-respect par l'élève sera sanctionné, les conséquences éventuelles (accidents sur la voie publique, etc.) seront sous la responsabilité des responsables légaux.	
Toute demande de modification du régime d'autorisation en cours d'année devra se faire par mail à l'attention de la direction.	
En début d'année scolaire, les responsables de l'élève font le choix d'un des deux régimes suivant :	
STATUT 1 : Élève qui prend les transports scolaires.	
Demi-pensionnaire : L'élève doit être présent de l'arrivée des transports scolaires à leur départ à 16h05 ou 17h00, en fonction de son emploi du temps (EDT).	
Externe : L'élève doit être présent de l'arrivée des transports scolaires à 11h30 ou 12h25 selon son EDT, puis de 13h00 ou 13h55 à 16h05 ou 17h00, selon son EDT.	
Les élèves ne sont pas autorisés à quitter le collège avant le départ des cars scolaires. Ainsi, si le service de car est à 17h00, l'élève finissant à 16h devra attendre 17h00.	
L'élève dont l'EDT prévoit qu'il prenne le car à 16h15 ne sera pas autorisé à prendre le suivant.	
STATUT 2 : Élève qui ne prend pas les transports scolaires.	
L'élève doit être présent aux heures inscrites sur son emploi du temps. En cas d'absence prévue d'un enseignant, notifié la veille sur PRONOTE, l'élève est autorisé à arriver au collège pour la première heure de cours et à quitter le collège après sa dernière heure de cours (de la journée pour un demi pensionnaire, de la demi-journée pour un externe).	
Si l'absence de l'enseignant est déclarée le jour même, l'élève est autorisé à arriver pour la première heure de cours, mais ne pourra sortir avant l'heure prévue sur son EDT de son carnet de liaison.	
L'élève demi-pensionnaire n'ayant pas de cours l'après-midi ne sera pas autorisé à quitter l'établissement avant d'avoir pris son repas à la demi-pension. La sortie se fera alors à 13h ou à 13h55.	
Toute absence à la demi-pension devra être exceptionnelle et autorisée par la direction.	
IMPORTANT :	
- L'absence d'un professeur est communiquée en temps réel sur PRONOTE.	
- Un élève n'est jamais autorisé à quitter le collège s'il n'a pas de cours entre deux heures inscrites à son EDT (de la journée pour un demi-pensionnaire, de la demi-journée pour un externe). Il va obligatoirement en permanence.	
- Les demandes exceptionnelles de sortie du collège ne peuvent se faire qu'à la condition suivante : Un responsable (ou adulte mandaté) vient physiquement chercher l'élève et signer une décharge à la loge	

<b>Mémo : SERVICE DE RESTAURATION AU COLLEGE</b>	
Le régime de mon enfant	<p>Un élève scolarisé au collège est :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>soit <b>demi-pensionnaire</b> : Votre enfant déjeune au minimum 3 fois par semaine au collège. Le tarif du repas est de <b>3.99 €</b>.</li> <li>soit <b>externe</b> : Votre enfant ne déjeune pas au collège. Il pourra exceptionnellement y déjeuner au tarif de <b>4.99 €</b> (avec un courrier des parents et un paiement effectué avant le repas).</li> </ul>
L'accès au service de restauration	<p>L'accès au self se fait entre 11h30 et 13h55 selon un ordre de passage établi par la vie scolaire.</p> <p>Votre enfant utilisera un distributeur de plateaux équipé d'un système d'enregistrement du contour de la main et d'un code chiffré. Ce code sera valable tout au long de sa scolarité. En cas de refus de ce système vous devez faire une demande écrite au service de gestion pour que votre enfant ait un badge.</p> <p>Le règlement intérieur s'applique dans le restaurant scolaire. En cas d'indiscipline à la demi-pension, une punition ou une sanction pourra être prononcée et pourra aller jusqu'à l'exclusion de la demi-pension.</p> <p>En cas de régime alimentaire particulier votre enfant devra apporter son repas dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé. Dans ce cas, merci de contacter l'infirmière du collège.</p>
Les modalités de paiements	<p>Le paiement de la demi-pension s'effectue toujours avant la consommation. <b>Le compte de demi-pension de votre enfant ne doit jamais être débiteur.</b></p> <p><b>Vous devez consulter le solde du compte de votre enfant sur le site dédié à cet effet.</b></p> <p>Le paiement s'effectue :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>soit par carte bancaire (paiement sécurisé par internet) : un identifiant et un mot de passe vous seront communiqués à la rentrée scolaire avec la procédure à suivre pour accéder à l'espace Alise sur Néo (Espace Numérique de Travail).</li> <li>soit par chèque à l'ordre de l'agent comptable du collège de Neuilly en Thelle et au dos du chèque le nom et prénom de votre enfant. En cas de frères et sœurs, vous pouvez faire un seul chèque en indiquant au dos du chèque la répartition que vous souhaitez. Le chèque doit être déposé dans la boîte aux lettres prévue à cet effet au service intendance.</li> <li>soit en espèces obligatoirement à l'intendance. Un reçu sera systématiquement remis à votre enfant.</li> </ul>

<b>Mémo : OPTIONS AU COLLEGE</b>	
En 6e	
<p><b>Bilangue allemand</b> En plus des 4 heures d'anglais obligatoires, 2 heures d'allemand par semaine</p> <p><b>Bilangue italien</b> En plus des 4 heures d'anglais obligatoires, 2 heures d'italien par semaine</p>	
En 5e, 4e, 3e	
<p><b>Langues et cultures européennes - espagnol</b> En plus de la LV2 espagnol, 1 heure de LCE par semaine</p> <p><b>Langues et cultures européennes – anglais</b> En plus de la LV2 espagnol, italien ou allemand, 1 heure de LCE anglais par semaine</p> <p><b>Langues et cultures de l'Antiquité grecque</b> 1 heure par semaine en 5e puis 2 heures en 4e et 3e</p> <p><b>Langues et cultures de l'Antiquité Latine</b> 1 heure par semaine en 5e puis 2 heures en 4e et 3e</p> <p><b>Section sportive – escalade (uniquement en 5e et 4e)</b> 3 heures par semaine</p>	
PERSPECTIVES – APRÈS LA 3e	
<p><b>Bilangue allemand</b> : possibilité de demander une seconde euro allemand au lycée de Chantilly ou la filière ABIBAC au F. FAURE à Beauvais.</p> <p><b>Bilangue Italien</b> : possibilité de demander la filière ESABAC au lycée de Clermont ou une section européenne italien dans les lycées la proposant</p> <p><b>LCE espagnol</b> : possibilité de demander la filière BACHIBAC au lycée J.HACHETTE à Beauvais ou une section européenne dans les lycées la proposant</p> <p>Pour toute information, vous pouvez consulter le site ONISEP</p>	